

Le Lay (famille disparue au cours du XV^e siècle)

Vers 1426 dans une réformation des nobles et des exempts de la paroisse d'Assérac est enregistré Guillaume Le Lay dont il est précisé qu'il est « accoutumé rien contribuer es aydes de foages » puisqu'il s'est « touiours armeé et habillé poursuivre Monsieur en armes ». Son revenu noble est estimé, « comme l'on dit », à « VIc livres alias LX] » de rente (Laigue, Arch. dép. 9 J 6, Assérac et site « Archives remarquables »)

Celui-ci doit être rapproché de

- Jeanne Le Lay, épouse de Roland de Carné. Tous deux sont mentionnés dans un extrait du compte de Jean Droniou, trésorier et receveur général entre le 13 avril 1423 jusqu'au 1^{er} novembre 1426 ; qualifié d'écuyer, Roland de Carné est un des officiers de Pierre de Bretagne et reçoit 40 livres par an et son épouse Jeanne Le Lay, 60 livres (MORICE, *op. cit.*, t. II, col. 193-1194, JONES, « Les comptes de Jean Droniou ... », p. 329, n° 112).

Roland de Carné et Jeanne Le Lay se retrouvent, dans le compte d'Auffroy Guinot, trésorier et receveur général « dempuix » son dernier compte conclu le 31 octobre 1426, de même et Sevestre de Carné. (MORICE, *op. cit.*, t. II, col. 1223-1224 ; JONES, « Les comptes d'Auffroy Guinot... », p. 38, n° 2, p. 353, n° 59, 61-63).

- Pierre Le Lay. Le 2 novembre 1451 avec Jubin Le Fauhé et Pierre Talguern, il obtient de Jean Eder, seigneur de la Haye-Eder, la concession de certaines baules à titre de rente d'un montant de 40 sous (Arch. dép. Morbihan, E 52, p. 35, acte passé devant la cour de La Roche-Bernard ; des salines y furent édifiées, elles se situent à Pont-d'Arm (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1459, acte du 29 septembre 1495).

- Jean Le Lay. Il officie comme notaire le 15 janvier 1466 (n.st.) (Arch. dép. Morbihan, E 52, p. 50).

- Blanche Le Lay. Elle épouse Pierre Guyer dont elle est veuve avant le 7 novembre 1483. À cette date, Michel Le Pennec obtient que (Jean) de Condest, garde naturel des enfants d'entre lui et Catherine Guyet, et sur qui Blanche Le Lay, veuve de Pierre Guyet – sans doute es père et mère de Catherine, leur héritière– soit condoléens à lui verser 37 livres 18 sous 10 deniers en raison d'arrérages dus sur la maison de Pierre Guyet située en la ville de Guérande (*ibid.*, E 52, p. 102).

Blanche Le Lay se remarie avec Pierre, du Chastel, seigneur de la Jalousie. Tous deux décèdent avant le 5 octobre 1509. À cette date, Antoine Sorel, qualifié de seigneur de la

Jalousie, règle la question de la fondation au couvent dominicain Saint-Yves de Guérande d'un service hebdomadaire à être célébré en la chapelle Saint-Thomas d'Aquin avec matines des morts, en chantant trois leçons, psaumes et laudes. Une donation de 10 livres avait été ordonnée, dont l'assiette était ainsi constituée : pour Pierre du Chastel, 6 œillets, estimés à 5 livres de rente ; pour Blanche Le Lay, 5 livres de rente à prendre sur Jean de Condest. Antoine Sorel ayant racheté cette rente à l'héritier de Jean de Condest, il offre en échange 8 œillets, tenus à foi, hommage et rachat, dont la valeur (estimée à 4 livres 13 sous 4 deniers) est inférieures aux 5 livres affectées (sans doute s'agissait-il pour Antoine de se débarrasser d'œillets peu rentables...), aussi ajoute-t-il une rente de 13 sous 4 deniers (soit le double de la somme requise pour parfaire la somme de 5 livres) et il s'engage à payer le rachat afin que les dominicains soient « plus inclinés à prier Dieu » pour lui (*ibid.*, H 603, f° 10 v°-11 v°, *ibid.*, H 298 ; *ibid.*, B 895 ; GALLICE, « Le couvent... », p. 185).

- Pierre Le Lay. Le 21 septembre 1538, devant la cour de Nantes, il est en procès avec Claude Le Pennec, seigneur du Bois-Jolland (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 38, f° 144).

Alain GALLICE

GALLICE Alain, « Le Lay », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1^{er} mars 2024